



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 30 décembre à 19h00, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

**Présents :**

- Michel PATEZ,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Laureen REBUT,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Barbara BAZIN,
- Nathalie CORNU.

**Absents excusés :**

- Bruno DUBOT,
- Didier MARY,

**Date de convocation :** 19 décembre 2024

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Thomas FOUGEREUX est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**Informations :**

**Bilan Noël des enfants :** presque deux tiers des enfants avec les parents ne sont pas venus. Quatre à cinq parents sont venus sans leurs enfants à croire que la mairie est devenue un mondial relais.

Le lundi suivant un message a été adressé aux parents les invitants à récupérer les jouets au plus tard le jeudi suivant et à défaut ils seraient distribués au « Resto du cœur ». Cette menace s'est avérée très efficace.

A noter que seulement trois habitants se sont excusés de leurs absences au Noël des enfants.

Face à cette situation on doit s'interroger sur le maintien ou non de cette tradition. Si on opte sur son maintien je pense qu'il faut mettre plus de moyens et proposer un spectacle pour enfants ou une loterie. Le comité des fêtes a été sollicité à ce sujet sans résultat.

Nous reparlerons de cette question lors du débat budgétaire.

Dans le même d'ordre d'idée faut-il maintenir la cérémonie des vœux du maire. Ce matin, j'ai entendu à la radio que des communes annulaient pour des raisons budgétaires cette manifestation.

**Délibération 1 : Versement d'un don au profit des habitants de Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle

engendre, la commune de La Boissière tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé au conseil municipal de contribuer au soutien des victimes dans la mesure de ses capacités, soit en faisant un don pour un montant de 300€ (soit 1€ par habitant) à la Protection civile.

Par deux (2) abstentions (Anne-Marie KULMA et Frédéric MENEAU) et six (6) voix pour, les membres du conseil décident de verser un don de 300€ à la Protection civile au profit des habitants de Mayotte.

### **Questions diverses**

**Prochain conseil** : Prévu le samedi 08 mars 2025.

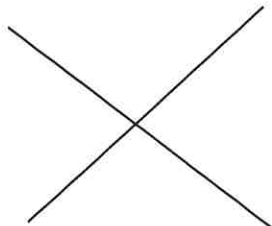
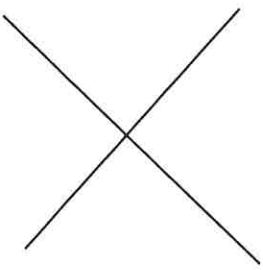
**Vœux du Maire** : Prévus le samedi 25 janvier 2025 à 15h.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance,



M. Thomas FOUGEREUX

Barbara BAZIN	Nathalie CORNU	Pierre DELEVALLEZ	Bruno DUBOT 
Anne-Marie KULMA	Didier MARY 	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT			